



SEANCE N°7

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28/12/2023
PROCES-VERBAL**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, s'est réuni le 28 décembre 2023 à 18h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolais, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 décembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 27 suppléants
Titulaires présents ce jour : 33 – Suppléants avec voix délibérative : 6 - Procurations : 4 – Absents : 4
Heure de début : 18h00 - Heure de fin : 18h30

PRESENCE**Nombre de membres Présents ou représentés :****33 Présents :**

BOULOT : M. BEUGNOT, M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER – BOULT : M. GUIGUEN – BUSSIÈRES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN – CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : MME MOINE - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – LA MALACHERE : M. GIRARD - LE CORDONNET : M. MIGARD – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON - NEUVILLE LES CROMARY : M. VARIN – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT – VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

4 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. MIGARD – BOULT : M. CARON à M. GUIGUEN - RIOZ : MME THIEBAUT à MME STIVALA, M. VERNIER à MME WANTZ

6 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT ETANT EMPECHE) – HYET : M. CUISANCE (M. OUDIN ETANT EMPECHE) - MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – VANDELANS : M. CHAMPENOIS (M. DESCHASEAUX ETANT EMPECHE) - VILLERS-BOUTON : MME SAGE-GOGUEY (MME DEMANY ETANT EMPECHE)

4 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – FONDREMAND : M. HANRIOT – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - RIOZ : M. GUIBOURG

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

Guillaume GERMAIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

➤ **ORDRE DU JOUR**

N°	Intitulé	N°délíb	Approbation/ Rejet
1	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2023	23122801D	Unanimité
2	DBM n°2 au budget lotissement	23122802D	Unanimité
3	DBM n°4 au budget principal	23122803D	Unanimité

4	Renouvellement du prêt relais au budget lotissement	23122804D	Unanimité
---	---	-----------	-----------

➤ **RELEVES DE DECISIONS**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2023

EXPOSE : Nadine Wantz, Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

2. Décision Budgétaire Modificative n°2 au budget lotissement

EXPOSE : Le vice-président informe qu'il convient d'effectuer quelques modifications au budget lotissement. En effet, il convient :

- d'annuler les ventes comptabilisées en produits à recevoir qui n'ont pas abouties, de comptabiliser les ventes en cours et en conséquence, de modifier notre état du stock,
- de compléter le remboursement du prêt relais afin d'atteindre 1.791.000€ sur l'année 2023 (BP=273.789,74€-DBM n°1=62.000€-DBM n°2=1.455.210,26 €),
- d'inscrire la souscription du renouvellement du prêt relais à hauteur de 1.500.000€

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
608-Frais terrains en cours aménagés	-411,18 €	
611-Contrats prestations services	-5.000 €	
673 - titres annulés sur exercices antérieurs	238.306 €	
023-virement à la section d'investissement	103.255,28€	
71355-VAR,stocks produits (terrain)		148.045,02€
7015-Vente de terrains aménagés		46.928€
751- Redev,concesss, brevets		1.177,08€
774-subvention exceptionnelle		140.000 €
TOTAL	336.150,10€	336.150,10€

Investissement

	Dépenses	Recettes
1641 : Emprunt en euros	1.455.210,26 €	1.500.000€
3555 : terrains aménagés	148.045,02€	
021-virement de la section de fonctionnement		103.255,28€

TOTAL	1.603.255,28€	1.603.255,28€
-------	---------------	---------------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver cette décision budgétaire modificative n°2 du budget lotissement et à autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

3. *Décision Budgétaire Modificative n°4 au budget principal*

EXPOSE : Le vice-président informe qu'il convient de modifier les crédits au budget principal en section de fonctionnement.

Grâce au filet de sécurité, une subvention peut-être dégagée pour équilibrer le budget Lotissement à hauteur de 140.000 €.

Cette modification se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
67441 - subvention aux budgets annexes	140.000 €	
TOTAL	140.000 €	0€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver cette décision budgétaire modificative n°4 du budget principal et d'autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0)

4. *Renouvellement du prêt relais au budget lotissement*

EXPOSE : Le Vice-Président rappelle que dans l'attente de la commercialisation des terrains du budget Lotissement, la CCPR a souscrit en 2021 un prêt relais d'une durée de 3 ans, renouvelable pour 3 ans, à hauteur de 1.826.000 €.

Tenant compte des ventes réalisées, il convient de renouveler le prêt relais à hauteur de 1.500.000 €.

Ainsi, le Vice-Président propose de reconduire auprès du Crédit Agricole de Franche Comté - 11 Avenue CUSENIER -25084 BESANCON CEDEX9, un prêt relais dont les conditions sont énoncées ci-dessous :

Montant : 1.500.000 €

Périodicité : intérêts trimestriels sur capital débloqué – capital in fine

Durée : 3 ans

Taux RELAIS COURT TERME : EURIBOR 3 MOIS (valeur au 15/12/2023 : 3.92%)

Marge : 0,80%

Taux à ce jour : 4.72% variable

Frais de dossier : 1.500€

Base de calcul des intérêts : 30/360

Remboursement :

Partiel ou total à réception des ventes de parcelles, de subvention ou de la TVA, sans pénalité, à défaut
in fine

Fonctionnement : Exonération d'Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA)

Tirage :

Total ou par tranches successives dans un délai de 12 mois maxi,

Après remboursement anticipé, pas de nouveau tirage possible

Montant minimum de chaque tirage : pas de minimum

Mise à disposition des fonds :

demande de déblocage par mail ou courrier,

Mode: par virement au Trésor Public.

Les conditions particulières seront définies dans le contrat de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la Présidente à souscrire un prêt relais à hauteur de 1.500.000 € au budget Lotissement dont les conditions sont énoncées ci-dessus. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).